

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	42

**N° 213/2017**

**OBJET : Marché : Gestion des stations de traitement des eaux usées et des postes de refoulement et de relèvement du territoire ; gestion des réseaux d'assainissement collectif et facturation / Signature d'un avenant n°5 : intégration des postes de La Bourdette et de la place du 19 mars 1962 sur Auterive au 1er novembre 2017 / Signature d'une convention de servitudes pour le poste du lotissement La Bourdette (rue Simone de Beauvoir)**

**L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Nadine BARRE, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Sébastien VINCINI à madame Monique COURBIERES.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Alain PEREZ

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Carole LAFUSTE ; Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER et Alain RIVELLA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a confié à VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux, une prestation de service pour la gestion des stations de traitement et des postes de relèvement et de refoulement datée du 24 juin 2016 en sous-préfecture de Muret, ayant pour date de démarrage le 1er juillet 2016 et d'une durée globale de 3 ans.

Monsieur le Président rappelle également qu'en 2015 le président de l'ASL des lotissements La Bourdette et La Bourdette Sud a sollicité l'intégration dans le domaine public de la Communauté de communes des réseaux d'assainissement et du poste de refoulement existant. Il précise que la décision avait été de demander au pétitionnaire de réaliser des travaux de remise à niveau des réseaux avant acceptation de cette rétrocession. Ces travaux ont été réalisés en 2016 permettant de lever les réserves techniques soulevées.

Par ailleurs, la Communauté de Communes avait sollicité la mairie d'Auterive afin que celle-ci officialise par voie de délibération l'intégration au domaine public et au domaine privé de la commune, des voies, réseaux et espaces verts des parcelles concernées. Une délibération a été prise par le conseil municipal d'Auterive en date du 27 juin 2017.

La Collectivité souhaite à présent intégrer les postes de relèvement « LABOURDETTE » et « Place du 19/03/1962 » (régularisation d'un petit poste en domaine public suite à une intervention terrain) situés sur la Commune d'Auterive au périmètre contractuel et en confier au prestataire VEOLIA la surveillance et l'entretien à partir du 1er novembre 2017.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20171003-213\_2017-DE

Les membres de la CAO ont émis un avis favorable à la proposition d'avenant proposée.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

**VALIDE** la décision de la CAO du 03/10/17 ;

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°5 et tout autre document utile à la validation de l'avenant n°5.

**DONNE MANDAT** au Président pour signer la convention de servitudes pour le poste de refoulement du lotissement La Bourdette (rue Simone de Beauvoir)

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS